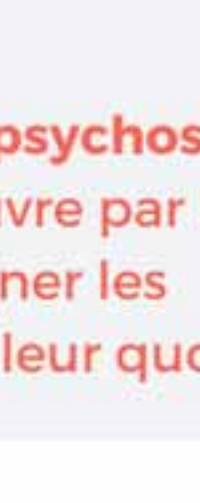




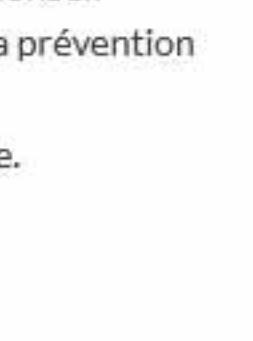
MON ORDRE et MOI

La lettre de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes



Prévention des risques psychosociaux

Les actions mises en œuvre par l'Ordre pour accompagner les kinésithérapeutes dans leur quotidien

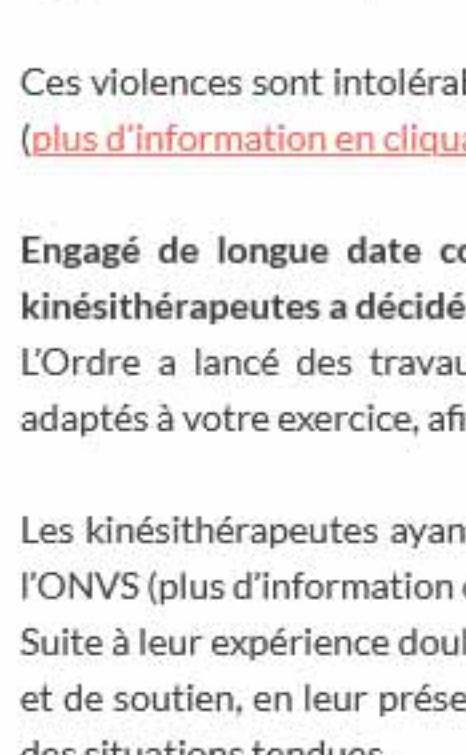


En 2025, la santé mentale a été déclarée grande cause nationale. Cette annonce marque une étape importante dans la reconnaissance des enjeux liés au bien-être psychique, tant pour la population générale que pour les professionnels de santé. Dès 2018, le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a décidé de se pencher sur la prévention des risques psychosociaux, chez les futurs kinésithérapeutes ainsi que chez les kinésithérapeutes libéraux et salariés et diverses actions ont été mises en œuvre.

[Retrouver toutes les actions menées](#)

Un nouvel outil est mis à la disposition sur le site de l'Ordre : le MBI (Maslach Burn Out Inventory), aussi nommé le test de Maslach, autoévaluation permettant d'évaluer votre degré de burn-out en questionnant les 3 dimensions de l'épuisement professionnel (burn-out) selon Maslach

[Commencer l'autotest de Maslach](#)



L'Ordre rappelle l'importance et la nécessité d'un engagement collectif en faveur de la vaccination. Les professionnels de santé sont des relais indispensables des messages de santé publique en raison de leur mission d'information des patients et des objectifs affichés de la vaccination quant à la protection, non pas individuelle mais générale de la population.

[Plus d'informations](#)

L'engagement sans faille au service de vos patients, reconnu de tous, suppose un préalable : votre sécurité.

L'observatoire national des violences en santé (ONVS), qui recueille les signalements de faits de violences, dont les incivilités, commis contre les personnes et contre les biens dans les établissements de santé, les établissements médico-sociaux, durant des soins à domicile ainsi que contre les professionnels libéraux, permet à l'Ordre d'être informé sans délai des violences que vous pouvez subir.

Lorsque c'est malheureusement le cas, vous êtes accompagnés et l'Ordre peut être amené à se constituer partie civile en cas de menaces ou de violences commises en raison de l'appartenance à une profession de santé.

Ces violences sont intolérables et doivent être combattues par tous. Des outils existent déjà ([plus d'information en cliquant ici](#)).

Engagé de longue date contre ces actes, le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes a décidé de renforcer son action.

L'Ordre a lancé des travaux pour vous proposer de nouveaux outils concrets, précis, et adaptés à votre exercice, afin de prévenir et lutter contre ces violences.

Les kinésithérapeutes ayant subi des violences ou incivilités déclarées sur la plateforme de l'ONVS (plus d'information ci-dessous) ont nécessairement été traumatisés.

Suite à leur expérience douloureuse, ils se sont vus proposer un parcours d'accompagnement et de soutien, en leur présentant des outils destinés à apaiser et fluidifier les échanges dans des situations tendues.

Ces parcours permettent d'identifier ce que les kinésithérapeutes peuvent faire pour éviter les agressions, mais aussi savoir comment réagir en cas d'agression pour éviter une escalade de la violence. Si vous êtes intéressés, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse luttecontrelesviolences@ordremk.fr.

[En savoir plus](#)

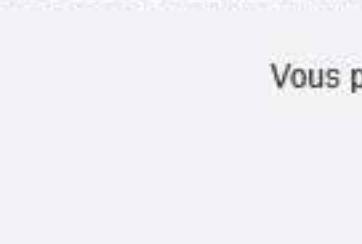
FORMATION : MOOC "MAÎTRISER LA COMMUNICATION PROFESSIONNELLE EN KINÉSITHÉRAPIE"

Le Conseil national de l'ordre met à votre disposition une formation en ligne, gratuite et accessible à toutes et tous : un MOOC intitulé [« Maîtriser la communication professionnelle en kinésithérapie »](#).

Les pratiques évoluent, les outils se diversifient, les attentes de la société se transforment. Communiquer, valoriser sa pratique et sa profession, relayer des messages de santé publique, contribuer à l'éducation thérapeutique de la population par tout moyen : autant de dimensions essentielles de notre exercice, que la formation proposée vient éclairer et structurer.

Ce MOOC illustre notre volonté d'assumer pleinement, en tant qu'Ordre, notre **mission d'accompagnement et de soutien des kinésithérapeutes**, en vous proposant des outils adaptés aux réalités du terrain et fidèles à nos principes déontologiques.

[Découvrir et débuter ce MOOC](#)



L'Ordre réalise régulièrement des vidéos afin de mettre en lumière le rôle clé des kinésithérapeutes. Ce mois-ci, nous vous proposons de (re)découvrir plusieurs vidéos :

- Mal de dos, mal du siècle : [épisode 1](#) et [épisode 2](#)
- [\[Ils font la kinésithérapie](#) [Thomas Labarchède, kinésithérapeute du sport](#)

